

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2022
Séance du 15 juin 2022

N° 18

Objet : Approbation de la participation de Provence Alpes Agglomération au projet « Appui au développement économique de la Filière Bois sur le territoire de la Charte Forestière Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon Pays de Seyne » dans le cadre de l'Appel à projets FEADER 16.7.2

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le quinze du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le sept du mois de juin 2022, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BAILLE Denis

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michelle, KUHN Francis, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PRIMITERRA Geneviève, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick (jusqu'au rapport n° 22), VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à REGIBAUD Maxime
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Étaient représentés :

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à MOULARD Damien
BONDIL Marc a donné pouvoir à FIAERT Claude
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie
CHABALIER Sandrine a donné pouvoir à PEREIRA Georges
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
LAQUET Laura a donné pouvoir à VILLARD René
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (jusqu'au rapport n° 22)
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à PIERI Bernard
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à KHUN Francis

Étaient excusés :

AUZET Guy
BASSET Françoise
BENOIT Gérard
CHABAL CALVI Nadia
CROZALS Florent
FLORES Sylvain

GRAVIERE Remy
ISOARD Christian
JOUVES Marc
MAGAUD Marie José
PAUL Gilles
PELESTOR Michel

QUENETTE Pascale
REBOUL Childéric
RISSO Gilbert
UGHETTO Wendy

REÇU EN PRÉFECTURE

le 17/06/2022

Application créée par F.lesalpe.com

Monsieur ACCIAI Bruno, rapporteur, expose ce qui suit :

Sur la période 2018-2021, Provence Alpes agglomération et la communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ont rédigé une nouvelle charte forestière qui a permis de définir en concertation avec les acteurs de la filière bois un plan d'actions structuré en 4 axes :

1. Développer une approche touristique de la forêt
2. Accroître la mobilisation et la valorisation des bois
3. Prendre en compte les usages et la biodiversité des milieux forestiers
4. Soutenir les entreprises de la filière bois.

Le plan d'action détaillé est présenté en Annexes.

Pour mettre en place ce plan d'action et se doter des moyens humains et financiers nécessaires, Provence Alpes agglomération, la communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, la commune de Méolans-Revel et l'association des communes forestières souhaitent candidater sous forme de partenariat à l'appel à projets FEADER 16.7.2 intitulé « Stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt ». La commune de Meolans-revel est partenaire du projet car à travers la maison du bois, elle prend en charge le volet communication du projet.

Cette candidature permet de mobiliser un financement à hauteur de 80 % du montant total des dépenses.

Le prévisionnel financier est le suivant :

Postes de dépenses		Financements	
Frais RH (0,7 ETP sur 2 ans (CCVUSP))	49 952 €	CCVUSP	12 048 €
Frais RH (0,3 ETP sur 2 ans (Commune de Meolans	25 622 €	Commune de Meolans Revel	4640 €
Etudes (desserte forestière et maîtrise foncière	37 356 €	PAA	7497 €
Promotion & communication	8 000 €	FEDER	96 744 €
TOTAL	120 930 €		120 930 €

Le montage du projet implique une part d'autofinancement qui s'élève à 24 186 € (20% du Budget global de 120 930 €). CCVU SP et la commune de Méolans-Revel sont considérés comme partenaire bénéficiaire, tandis que Provence alpes agglomération est considéré comme simple partenaire. A ce titre, PAA contribue à l'autofinancement des deux partenaires bénéficiaires au prorata de sa surface forestière.

- Autofinancement CCVUSP (animation + études) : 17 461 € - contribution PAA : 5 413 €
- Autofinancement Méolans-Revel (animation + communication) : 6 724 € - contribution de PAA : 2 084 €

REÇU EN PREFECTURE

Le 17/06/2022

Application agréée E-legal.ee.com

99_DE-004-200087487-20220615-18_18082022

Il vous est demandé d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à :

- Engager le projet « Appui au développement économique de la Filière Bois sur le territoire de la Charte Forestière Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon Pays de Seyne »
- Signer la convention de partenariat ci-jointe
- Valider la clé de répartition de l'autofinancement
- Engager les crédits afférents à cette opération

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PRÉFECTURE

le 17/06/2022

Application gérée e-legalise.com

99_DE-004-200067497-20220615-18_15062022